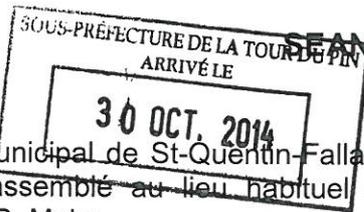




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 21 octobre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Florence BECHNA à Jean-Paul MOREL – Christianne SADIN à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.10.27 09

OBJET : Convention avec l'OSQ Tennis et l'OSQ Tennis de Table

Monsieur Cyrille CUENOT, Adjoint délégué à la vie associative et au sport, rappelle que les sections Tennis de Table et Tennis utilisent depuis une année le centre tennistique pour leur activités.

Après un bilan réalisé en ce mois d'octobre, il est convenu de renouveler la convention d'utilisation à titre précaire de cet équipement par les deux sections et de signer une nouvelle convention avec l'OSQ Omnisport.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le renouvellement de la convention entre l'OSQ Olympique et la mairie, pour trois ans**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 28 octobre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 28 OCT. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER

